Dernière mise à jour le 05 mai 2017

Revenu de solidarité active RSA 2017

Sur LégiSocial, tableau récapitulatif 2017 du montant du revenu de solidarité active RSA socle. Le montant du revenu de solidarité active varie en fonction du nombre de personnes à charge ainsi qu'en fonction de l'âge des enfants.

Sommaire

- Valeurs du 1er janvier au 31 mars 2017
- Valeurs du 1er avril au 31 août 2017
- Valeurs à compter du 1er septembre 2017

Au titre de l'année 2017, 3 valeurs sont applicables comme suit (valeurs RSA socle):

- Valeur du 1er janvier au 31 mars 2017 : 535,17 € ;
- Valeur du 1er avril au 31 août 2017 : 536,78 € ;
- Valeur à compter du 1er septembre 2017 : 545,48 €.

Les tableaux qui suivent vous proposent les valeurs détaillées qui en découlent.

Valeurs du 1er janvier au 31 mars 2017

RSA pour une personne seule

	Personne à charge	Valeur RSA
Personne seule	0	535,17 €
	1	802,76 €
	2	963,31 €
	3	1.177,37 €

- Majoration personne à charge supplémentaire : 214,07 €

RSA pour allocataire en couple

	Personne à charge	Valeur RSA
Allocataire en couple	0	802,76 €
	1	963,31 €
	2	1.123,86 €
	3	1.337,93 €

- Majoration personne à charge supplémentaire : 214,07 €

RSA pour parent isolé

	Personne à charge	Valeur RSA
Parent isole	0	687,22 €
	1	916,30 €
	2	1.145,37 €

- Majoration personne à charge supplémentaire : 229,07 €

> Décret n° 2016-1276 du 29 septembre 2016 portant revalorisation du montant forfaitaire du revenu de solidarité active, JO du 30 septembre 2016
>
> Article 1
>
> Le montant forfaitaire mensuel du revenu de solidarité active pour un allocataire est de 535,17 euros à compter des allocations dues au titre du mois de septembre 2016.

Valeurs du 1er avril au 31 août 2017

RSA pour une personne seule

Personne à charge	Valeur RSA
0	536,78 €
1	805,17 €
2	966,20 €
3	1 180,92 €
Majoration personne à charge supplémentaire	214,71 €

RSA pour allocataire en couple

Personne à charge	Valeur RSA
0	805,17 €
1	966,20 €
2	1 127,24 €
3	1 341,95 €
Majoration personne à charge supplémentaire	214,71 €

RSA pour parent isolé

Personne à charge	Valeur RSA
0	689,29 €

1	919,05 €
2	1 148,82 €
Majoration personne à charge supplémentaire	229,76 €

Valeurs à compter du 1er septembre 2017

RSA pour une personne seule

Personne à charge	Valeur RSA
0	545,48 €
1	818,22 €
2	981,86 €
3	1 200,06 €
Majoration personne à charge supplémentaire	218,19 €

RSA pour allocataire en couple

Personne à charge	Valeur RSA
0	818,22 €
1	981,86 €
2	1 145,51 €
3	1 363,70 €
Majoration personne à charge supplémentaire	218,19 €

RSA pour parent isolé

Personne à charge	Valeur RSA
0	700,46 €
1	933,95 €
2	1 167,44 €
Majoration personne à charge supplémentaire	233,49 €

Décret n° 2017-739 du 4 mai 2017 portant revalorisation du montant forfaitaire du revenu de solidarité active, JO du 5 mai 2017

Article 1
Le montant forfaitaire mensuel du revenu de solidarité active pour un allocataire est de 536,78 euros à compter des allocations dues au titre du mois d'avril 2017 et de 545,48 euros à compter des allocations dues au titre du mois de septembre 2017.